



LES BOUCLES DE L'ORVANNE à Dormelles

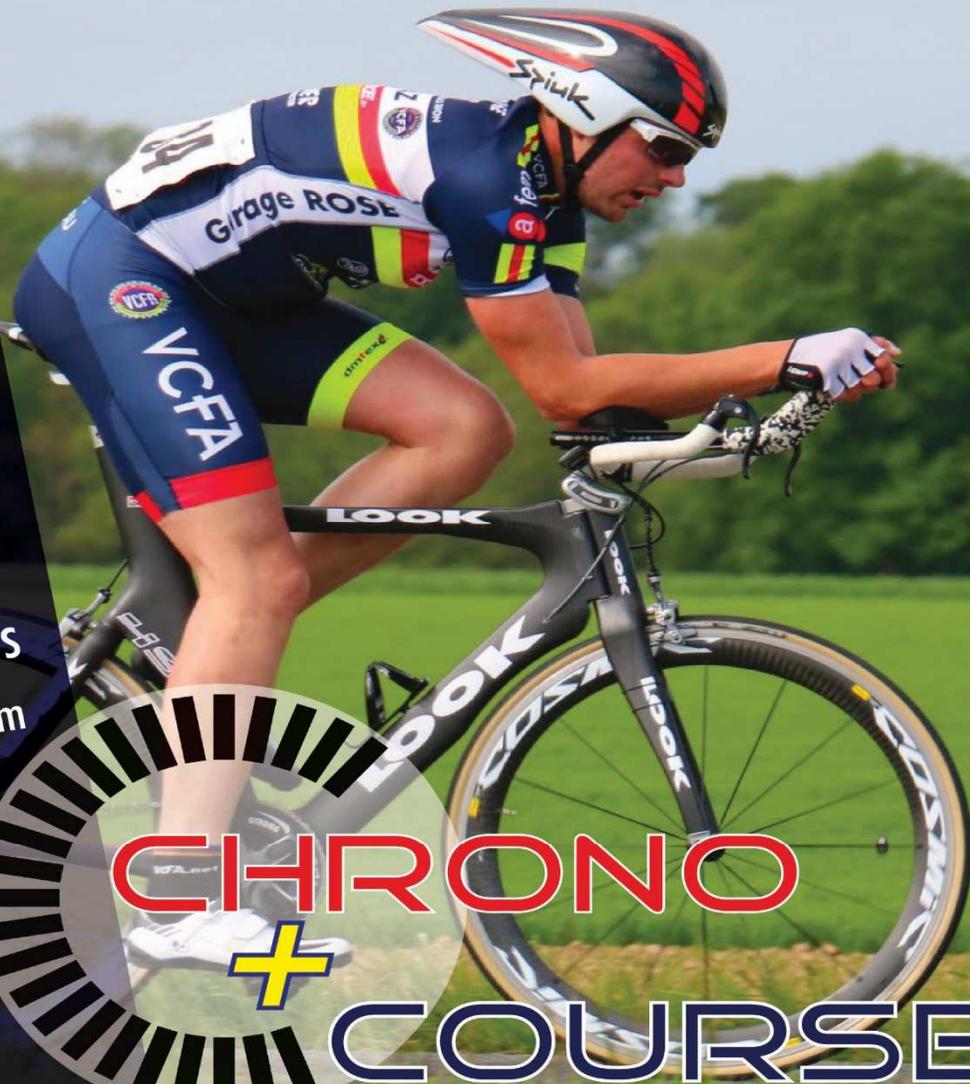
Dimanche 08 avril 2018

Course Cycliste en 2 étapes

Matin : Contre la Montre 11,8 km à partir de 9h

AM : Circuit de 15 km à partir de 14h

Infos : www.vcfa.fr
Stéphane Colas
06 60 20 01 31



CHRONO + COURSE



Ufolep
TOUS LES SPORTS AUTREMENT

Catégories :

Fém/15-16 ans	
Fém/17-40+	
17/19	40/49
20/29	50/59
30/39	60+

Dossards :

Salle des fêtes, allée des noyers, Dormelles à partir de 8h

Pour les 2 épreuves :

adultes Ufolep.....	14 €
15/16 ans Ufolep.....	8 €
adultes FFC / FSGT.....	22 €
cadet FFC / FSGT.....	10 €

Engagement par courrier uniquement :
Evelyne ROMASKA
7 Rue du Dr Roux
77400 LAGNY SUR MARNE
Tel : 06 87 34 02 73

SEINE & MARNE 77
LE DÉPARTEMENT



BOUCLES DE L'ORVANNE – 8 AVRIL 2018 DEROULEMENT ET REGLEMENT DES EPREUVES

*_*_*_*_*

1. EPREUVES

Epreuves ouvertes aux licenciés UFOLEP et sur accord du comité départemental aux coureurs des autres fédérations FFC : 3^{ème} catégorie moins de 50 points, Pass-Cyclisme Open et Pass'Cyclisme D1, D2, D3, D4, cadets ; FSGT : 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} catégories et cadets ; sur présentation de leur licence.

Les catégories seront les suivantes :

	Né(e)s entre le	et le
Jeunes MF 15/16 ans	01/01/2002	31/12/2003
Masculins 17/19 ans	01/01/1999	31/12/2001
Masculins 20/29 ans	01/01/1989	31/12/1998
Masculins 30/39 ans	01/01/1979	31/12/1988
Masculins 40/49 ans	01/01/1969	31/12/1978
Masculins 50/59 ans	01/01/1959	31/12/1968
Masculins 60 ans et +	31/12/1958	et avant
Féminines 17 ans à 40 ans et+	01/01/1989	31/12/1978 et avant

Les licenciés UFOLEP seront prioritaires pour les engagements sur ces épreuves. Un coureur possédant plusieurs licences devra courir en priorité avec la licence Ufolep.

a) Matin à partir de 9 h Contre la Montre de 11.850 kms

Départ toutes les minutes à la sortie de Dormelles sur la D120 route de Villemaréal, D120 jusqu'à la D218, à droite D218 rue Grande Boisroux puis D218 jusqu'à le Pimard, à droite route de Dormelles, à gauche rue des Vignes Basses, arrivée rue des Vignes Basses après le cimetière.



Ordre de départ :

- 50/59 ans
- Féminines 17/40 ans+
- 60 ans et +
- 40/49 ans
- 30/39 ans
- 20/29 ans
- 17/19 ans
- 15/16 ans masculins et féminines

ATTENTION LES VELOS DE CONTRE LA MONTRE SONT INTERDITS POUR LES 15/16 ANS, SEULS LES VELOS TRADITIONNELS SONT AUTORISES

Chaque coureur devra se présenter 5 minutes au minimum avant l'heure de son départ.
Aucune voiture suiveuse n'est autorisée.

Tout coureur rattrapé ne devra pas prendre la roue de celui qui le double.
En cas de non-respect, au temps du coureur sera ajoutée une pénalité de 10 minutes.

Pour tout autre point, il sera fait application des règlements UFOLEP par le collège des commissaires. Les horaires de départ seront mis sur le site du VCFA : www.vcfa.fr et sur le site de la Commission Technique Départementale Cycloport Ufolep : http://www.cycloport-ufolep77.fr/ctd_cycloport/index.php le samedi dans l'après-midi.

b) Après-midi : circuit de 15 kms

Itinéraire : Départ Dormelles sur D120 carrefour rue des Vignes Basses, D120 route de Villemaréchal jusqu'à D218, à droite D218 direction Villecerf jusqu'à D22, à droite D22 direction Dormelles par route de Challeau à droite rue de Villemaréchal arrivée rue de Villemaréchal.

La participation à l'épreuve nécessite le port du dossard fixé sur le dos par quatre épingles (à prévoir par le concurrent) ; il ne devra, en aucun cas, être réduit, ni découpé, ni plié sous peine de disqualification.

4. CLASSEMENTS

Les classements seront faits aux points sur chaque épreuve puis totalisés pour le classement général.

Chaque concurrent se verra attribuer le nombre de points correspondant à sa place, exemple : 1^{er} : 1 point, 2^{ème} : 2 points etc..

En cas d'égalité de points, le temps réalisé sur le CLM du matin sera prépondérant.

5. REMISE DE RECOMPENSES

Les récompenses seront remises à l'issue de la journée d'épreuves dans la salle des fêtes Allée des Noyers à DORMELLES. Seront récompensés : au maximum les 10 premiers du classement général des 8 catégories.

Les cyclistes récompensés devront revêtir le maillot de leur club.

Un prix d'équipe offert par le VCFA sera calculé sur le classement général des licenciés sur toutes les catégories (M&F jeunes 15/16ans, M17/19ans, M20/29ans, M30/39ans, M40/49ans, M50/59ans, M60+ et Féminines 17/40 ans+) comme suit :

si 10 partants et +		Si 6,7,8,9 partants		Si 3,4,5 partants		Si 2 partants		Si un seul partant	
Places	Points	Places	Points	Places	Points	Places	Points	Places	Points
1	10	1	5	1	3	1	2	1	1
2	8	2	3	2	2	2	1		
3	6	3	1	3	1				
4	5								
5	4								
6	2								
7	1								
8	1								
9	1								
10	1								

Un pot de l'amitié sera organisé à l'issue de la remise des récompenses.

6. ANNULATION DE COURSE

En cas de force majeure, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

7. ACCOMPAGNATEUR OU VEHICULES

Aucun accompagnateur n'est autorisé sur le circuit pendant l'échauffement et la course ; des espaces permettent aux accompagnateurs de voir le passage de leur coureur. Des parkings seront délimités pour les véhicules des concurrents et/ou accompagnateurs. Les véhicules suiveurs sont interdits, en cas de constatation qu'un véhicule suit un coureur, ledit coureur sera pénalisé de 10 minutes.

8. ABANDON

En cas d'abandon, les coureurs devront remettre et leur dossard aux organisateurs le matin à la salle des fêtes et l'après-midi sur la ligne d'arrivée.

9. SECURITE

Les participants veilleront à rouler sur la moitié droite de la route et à respecter le code de la route. Les organisateurs ne seront pas responsables des accidents survenus en dehors de cette limite.

Le port du casque à coque rigide est obligatoire du départ à l'arrivée pour tous les concurrents.

Le directeur de l'épreuve peut prendre toutes mesures nécessaires pour assurer le bon fonctionnement de l'épreuve.

Les organisateurs se réservent la possibilité de mettre hors course les coureurs en cas de constat de rejets dans la nature (bouteilles, emballages divers, papiers, plastiques etc) hors de la zone de ravitaillement ou de non-respect des habitants des communes traversées ou de leur propriété.

Les cycloportifs devront laisser le passage au premier coup d'avertisseur afin que les véhicules de l'organisation qui le réclament, puissent doubler.

Tout cycloportif se doit d'obtempérer aux ordres du directeur de l'épreuve.

Il est interdit de tirer ou pousser un cycloportif ou de se livrer à des manœuvres déloyales ayant pour but de défendre irrégulièrement ses chances.

10. NON-RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Les organisateurs se réservent la possibilité de mettre hors course les coureurs en cas de constat de rejets dans la nature (bouteilles, emballages divers, papiers, plastiques etc) hors de la zone de ravitaillement ou de non-respect des habitants des communes traversées ou de leur propriété.

11. SERVICE MEDICAL

Un service médical sera assuré sur le circuit et à proximité de la ligne d'arrivée.

12. ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile couvrant les participants et les bénévoles en cas de préjudice incombant à l'organisation.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

13. PRESENT REGLEMENT

Toute inscription emporte l'acceptation et l'application du présent règlement et des règlements annexes (Ufolep national, Ufolep CTD77).

**Charte d'engagement d'un Participant Occasionnel Non Licencié UFOLEP mais licencié d'une des fédérations FFC (3° catégorie ayant moins de 50 points, Pass'Cyclisme D1,D2, D3 ou D4, Féminines classées Pass et Cadets) FSGT (2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème} catégories, Féminines et Cadets)
Commission Technique CycloSPORT de Seine-et-Marne**

Je soussignée Monsieur / Madame
Né(e) à, le/...../.....
Domicilié(e) à
Certifie vouloir participer à l'épreuve des **Boucles de l'Orvanne à DORMELLES (77)**
sous l'égide de l'UFOLEP, organisée le **Dimanche 8 Avril 2018** par le VC Fontainebleau/Avon.
Cette participation est la :

1^{ère} 2nd 3^{ème} de la saison 2018 (limitée à 3 dans l'année).

Je déclare dégager de toutes responsabilités les organisateurs ainsi que toutes les personnes bénévoles contribuant à cet évènement concernant les blessures, dommages matériels et/ou corporels occasionnés ou subis, en cas de vol ou de perte de bien ainsi que pour toute autre dégradation lors de cet évènement. Je ne pourrai tenir les organisateurs pour responsables en cas de perte, vol, bris de mes biens et blessures corporelles.

Je m'engage à respecter les règles de sécurité et toutes les règles s'appliquant à cette épreuve (règlement de la course), ainsi qu'à respecter les consignes des organisateurs.

Je certifie avoir pris connaissance des règlements national et départemental UFOLEP et son additif (relatif à l'accueil de coureurs des fédérations FFC et FSGT) lesquels sont disponibles sur le site internet de la CTD 77 (www.cycloSPORT-ufolep77.fr) et j'y adhère.

Je m'engage à présenter aux organisateurs ma licence d'une des fédérations FFC ou FSGT 2018.

Je certifie que je suis assuré(e) au titre de ma responsabilité civile vis-à-vis des tiers et des dommages corporels et incorporels que je pourrais leur causer au cours de cette manifestation sportive.

Je suis informé(e) qu'il m'appartient de souscrire personnellement une assurance maladie/accident et responsabilité civile.

Le refus de signer cette charte d'engagement ou la non présentation de celle-ci réserve le droit à l'organisation d'exclure ma participation à l'évènement.

A, le/...../.....

Signature* (précédée de la mention « lu et approuvé »)

*Signature parentale pour les mineurs